



Extrait du La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

<http://www.lacode.be/devenir-tutrices-tuteurs-nouvel.html>

Devenir Tutrices & Tuteurs - Nouvel appel à candidature

- Actualités -

Date de mise en ligne : jeudi 24 décembre 2009

La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

Compte tenu du nombre croissant des signalements des mineurs étrangers non accompagnés, le service des Tutelles souhaite procéder à un nouvel appel à candidature afin de renforcer la réserve de tuteurs. Le service des tutelles organisera des entretiens de sélection dans le courant du mois de janvier - février 2010.

Pour rappel, les conditions d'accès formel à la fonction de tutrice ou tuteur sont simples : une lettre de motivation, votre CV et un certificat de bonne conduite, vie et moeurs (modèle II).

Une expérience en travail social, aide aux personnes, aide juridique sont un plus.

Rappelons qu'il est possible d'exercer la fonction de Tutrices ou Tuteurs de trois manières :

" Volontaire, consiste à prendre en charge maximum deux tutelles par an (fiscalement neutre).

" Indépendant, consiste à prendre en charge plusieurs tutelles (20 est un maximum réaliste) avec un statut d'indépendant ou d'indépendant complémentaire.

" Salarié, en s'engageant au sein d'une asbl reconnue par le Service des Tutelles.

A l'exception du statut de salarié (salaire à négocier avec votre employeur), chaque tutelle est rémunérée au taux actuel de 565,80 Euros par an (taux pour 2009), complétée par une indemnité forfaitaire de 85 Euros pour les frais administratifs, ainsi que la prise en charge des frais de déplacements.

Info complémentaires : sur http://www.just.fgov.be/index_fr.htm et auprès du Service des Tutelles (Adresse administrative : 115 boulevard de Waterloo, 1000 Bruxelles) Les bureaux se situent Place de Louvain, 4 1000 Bruxelles (Tél. : 02 210 57 34).